**Radio Grenouille, c’est un média porté par une équipe d’une dizaine de permanent·es et près de 200 résident·es, qui réalisent des émissions tous les mois. Avec 110 émissions mensuelles, notre antenne donne la parole à celles et ceux qui partagent des passions, idées, luttes, et l’envie de créer du lien à travers le son, à l’échelle locale, mais pas que.**

**Vous entrez en résidence sur notre antenne, bienvenue !**

**Voici les éléments nécessaires pour assurer la bonne diffusion de votre émission, les informations essentielles ainsi que notre charte d’antenne.**

ÉLÉMENTS À FOURNIR

**-Titre de l’émission:**

* **Sous-titre :**

**- Nom de l’auteur.ice :**

-**Visuel de l'émission** pour la miniature podcast & site RG / en bonne qualité et format carré, (1080x1080 pixels) intégrant le logo de Radio Grenouille.

À envoyer à Romane, chargée de communication romane@radiogrenouille.com

-**Résumé de l'émission:**

* **Mots clés (environ 5) :**

-**Durée de l’émission:**

-**Bio des animateur·ices (si nécessaire):**

-**Réseaux sociaux des animateur·ices :**

-**Contact :**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

 En cas d'enregistrement en studio

Prévoir la date d'enregistrement bien en amont (**3-4 semaines** avant la date souhaitée) en demandant à Papi, Djil ou référent·e de bloquer une date en studio. Les possibilités de créneaux sont les suivantes :

* **Lundi 10h-16h30**
* **Mardi 14h-18h30**

**- Mercredi 10h-11h30 / 14h-18h30**

**- Jeudi 10h-11h30 / 13h-18h**

**- Vendredi 10h-12h / 13h - 20h** (pour la tranche 18-20h à anticiper vraiment en avance)

Selon le créneau demandé, la réalisation de l'émission sera assurée par Djil, Papi, Théo ou Antoine. Un **créneau d’enregistrement en non-mixité choisie** peut être organisé avec Noox.

* On réserve en général **1h à 1h30**, selon besoin de faire des interviews plus longues qui nécessitent du montage après.
* C'est important d'arriver à l'heure, on peut rarement se permettre de déborder sur le créneau d'après.
* Le **matériel de mix mis à disposition** est une **table Xone42 deux voies**, deux **XDJ1000 MK2**, **deux platines vinyles Technics MK2**, une paire de **CDJ 800** ; c’est possible d'amener son propre matos en amont du créneau d'enregistrement.

Format & PAD

L'équipe de Radio Grenouille peut être un appui s'il y a des besoins techniques mais **nous ne réalisons pas le montage des émissions résidentes**. Un simple nettoyage de la piste est fait par le réalisateur juste après l'enregistrement.

Si l'émission est "tournée-montée" c'est-à-dire **Prête A Diffuser** (PAD) suite à l'enregistrement en studio, nous la mettons directement en programmation. Si l'émission nécessite du montage après l'enregistrement en studio, ou si elle a été réalisée en autonomie : **Les PAD doivent être envoyés maximum l'avant-veille de la date de diffusion avant 15h à Djilali** ; son adresse mail : ***djil@radiogrenouille.com***

Un PAD c'est :

Une émission de **58 minutes maximum** (ou 28 minutes ou 1h28 selon l'accord de départ) qui comporte :

* Un **générique** réalisé par vos soins ou habillage (tapis/musique en fond sans chant + la voix de l’animateurice dessus) qui comprend le **nom de l'émission**, le **nom des animateur.ices** qui l'anime, la **mention de "Radio Grenouille"** et/ou "**88.8 FM**", la mention “**podcast à retrouver sur le site de la radio et sur toutes les plateformes de streaming**” (ceci pouvant être mentionné dans l'intro ou l'outro/conclusion de l'émission), et une ou plusieurs phrases d'accroche qui définissent le **contenu de l'émission** / tout ceci dans l'ordre qui semble le plus sympa ou logique.
* le **contenu**
* une **outro** ou conclusion / peut être **remercier les auditeurices**, les **crédits**, la **mention de la personne qui mixe**, le **titre de l'émission** et où retrouver les podcasts, et surtout re-mentionner **Radio Grenouille / 88.8 FM, DAB+, webradio et podcast**

 Prêt de matériel

Radio Grenouille s’engage à accompagner et former les résident·es qui désirent utiliser du matériel d’enregistrement pour leur émission. Nous avons pour principe de se baser sur **l’autonomie** et la **confiance mutuelle**, il est important qu’**en cas de prêt de matériel soit établie la date de sortie et la date de retour**. Cette dernière **doit impérativement être respectée** !

Le matériel que nous mettons à disposition coûte cher, **il doit être rendu dans l’état dans lequel il a été prêté.** Il s’agit de celui que l’équipe permanente utilise. S’il y a des retards de retour répétés ou un manque de transparence en cas de retour endommagé, nous nous gardons la possibilité de ne plus proposer de prêt.

 Diffusion, podcast & communication

Un **horaire fixe et régulière de diffusion** et de **rediffusion** sera convenu avec l’équipe technique de la radio. À titre exceptionnel, il arrive que nous devions diffuser une émission extérieure en direct sur l’horaire convenu, si tel est le cas nous informons le ou la résident·e et il est possible de savoir ce qui est diffusé chaque semaine grâce à la publication de la grille d’antenne sur la page Instagram de la radio tous les lundis.

La mise en ligne d'une émission se fait toujours après sa diffusion en FM.

La personne référente de la communication et de la mise en ligne est Romane, son adresse mail : ***romane@radiogrenouille.com***

Il est possible d'être autonome sur la mise en ligne de vos émissions, l'équipe permanente recommande ce processus. Pour prendre la main sur la mise en ligne, vous pouvez aussi contacter Romane, elle vous indiquera le chemin à suivre.

L'émission est diffusée sur l'ensemble des **plateformes de streaming** (Spotify, Deezer, Apple Podcast, Podcast Addict, Pocket Casts, The Podcast Index) et aura une page dédiée sur **le site de RG**.

Pour la communication, c'est tout à fait possible de **tagger** Radio Grenouille sur Facebook et Instagram, on essaie de repartager au maximum.

CHARTE D’ANTENNE

**Préambule**

Radio Grenouille-Euphonia, en tant que média local, s'engage résolument à créer un espace radiophonique respectueux, inclusif et éthique. Notre objectif est de promouvoir des valeurs positives et de contribuer à la construction d'une communauté forte, diverse et informée. Cette charte énonce les principes fondamentaux que nous défendons et les lignes directrices que tous·tes les membres de la radio, qu'ils soient permanent·es, résident·es, partenaires, animateurices, collaborateurices, producteurices, invité·es sont appelé·es à respecter dans nos locaux, lors des prises de parole à l’antenne, sur toute diffusion ou lors d’événements auxquels nous participons.

**Enjeu 1 : Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels**

**Respect et bienveillance :** Les contenus diffusés sur Radio Grenouille- Euphonia doivent favoriser le respect mutuel et la bienveillance. Nous croyons en un langage respectueux et en des interactions positives qui enrichissent notre antenne, mais aussi nos réseaux numériques et nos espaces physiques.

**Protection des auditeurices :** Nous nous engageons à protéger nos auditeurices en évitant la diffusion de contenus susceptibles de causer un préjudice moral ou psychologique. Les auditeurices doivent se sentir en sécurité et respecté·es à l’écoute de notre antenne.

**Réactivité face aux plaintes :** Radio Grenouille-Euphonia s’engage à avoir un personnel formé sur les enjeux de discriminations et à traiter tout signalement concernant des comportements violents et oppressifs, du harcèlement ou des agressions sexuels ou sexistes. Nous nous engageons à réagir promptement et de manière appropriée, qu’il s’agisse de contenus diffusés à l’antenne, de situations au sein de nos locaux ou sur nos événements.

**Enjeu 2 : Lutte contre les discriminations**

**Diversité et inclusion :** Nous croyons que notre richesse d’antenne et d’équipe salariée et bénévole réside dans sa diversité et ses valeurs d’inclusion, nous nous opposons fermement à tout contenu discriminatoire basé sur des critères raciaux, de la religion, de l'origine ethnique, du genre, de l’orientation sexuelle, de la condition physique, ou sur l’un des 25 critères de discrimination interdits par la loi. Nous nous engageons à tendre vers une parité et une inclusivité dans nos recrutements qu’ils soient pour l’équipe salariée ou bénévole, ainsi qu’à produire des contenus diversifiés et respectueux de l’identité et de la condition de tous·tes, autant pour les auditeurices que pour les producteurices.

**Éducation et sensibilisation :** Nous nous engageons à sensibiliser nos auditeurices et nos collaborateurices sur les enjeux liés aux discriminations en diffusant des contenus informatifs, situés, sourcés. En encourageant la compréhension par la diversité de voix et de points de vue, nous espérons contribuer à l'élimination des préjugés et à tendre vers une société plus équitable.

**Enjeu 3 : Propriété intellectuelle**

Radio Grenouille-Euphonia s'engage à respecter et à protéger les droits de propriété intellectuelle des créateur·ices, auteur·ices et producteur·ices qui collaborent à la production et à la diffusion de contenus sur notre antenne. Conformément à l’article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre sans le consentement de l’auteur·ice ou de ses ayants droit est illicite.

Dans ce cadre, Radio Grenouille-Euphonia s’assure de respecter ses obligations légales en réglant les droits d’auteur via un partenariat avec la SACEM et à la SPRE. Ce dispositif garantit une rémunération équitable pour les auteur·ices et compositeur·ices des œuvres diffusées sur nos canaux (antenne, podcasts, médias numériques, etc.).

Les contenus diffusés sur nos supports restent la propriété partagé entre leurs créateur·ices et producteur·ices, sauf stipulations contractuelles contraires. Toute réutilisation ou rediffusion de ces contenus doit faire l’objet d’une autorisation préalable des ayants droit et de la radio. La radio se tient à la disposition des auteur.ices s’ils et elles souhaitent recevoir une attestation SCAM.

Nous attendons de nos partenaires, résident·es et auditeur·ices qu’ils et elles s’abstiennent de toute utilisation non autorisée des contenus produits ou diffusés par la radio. En cas de litige ou d’utilisation abusive, Radio Grenouille-Euphonia se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger les intérêts des parties concernées ou de sa ligne éditoriale.

Enfin, la radio valorise l'innovation et la collaboration dans un cadre respectueux des législations en vigueur sur la propriété intellectuelle, tout en encourageant la découverte et la création originale dans le respect des droits des artistes et créateur·ices.

**Enjeu 4 : Lutte contre les propos diffamatoires et l'incitation à la haine**

**Vérification des faits :** Avant la diffusion de toute information, Radio Grenouille-Euphonia s'engage à travailler avec les résident·es, les créateur·ices sonores, les bénévoles et toute personne travaillant au sein de notre structure, à s’assurer de la crédibilité des sources, à diffuser des informations basées sur des faits vérifiés. Nous considérons la responsabilité éditoriale comme cruciale et nécessaire dans un lien de confiance avec notre auditoire et notre territoire d’action.

**Responsabilité éditoriale :** Nous sommes conscient·es de notre responsabilité en tant que média, et nous condamnons tout propos diffamatoire, haineux, ou susceptible d'inciter à des actes terroristes. Notre objectif est de promouvoir un dialogue constructif et informatif.

**Modalités d'actions en cas de non-respect de la charte**

**Protocole de signalement :** Une personne formée à être référente VHSS est garante du recueil de signalements éventuels en cas de violences et discriminations subies au sein de notre structure ou au sein de nos événements. En lien avec l’employeur, ce protocole assure un plan d’action pour accompagner les victimes et sanctionner les auteurices de violence.

**Première infraction :** Avertissement et sensibilisation. En cas de non-respect de la charte, l’individu·e concerné·e recevra un avertissement formel de la part de la direction de Radio Grenouille-Euphonia. Un entretien individuel sera exigé.

**Deuxième infraction :** Suspension temporaire. En cas de récidive, une suspension temporaire de participation aux émissions ou aux activités de la radio pourra être mise en place. L’individu·e devra suivre un programme de formation ou de sensibilisation avant de pouvoir reprendre ses activités.

**Troisième infraction :** Suspension définitive. En cas de troisième infraction, une suspension définitive de participation aux activités de Radio Grenouille- Euphonia pourra être décidée. Cette décision sera prise après une enquête approfondie et la considération de toutes les parties concernées.

**Signalement aux autorités compétentes :** En cas de violation de la loi ou d’actes susceptibles de causer un préjudice grave, Radio Grenouille- Euphonia se réserve le droit de signaler les incidents aux autorités compétentes. Si la ou les identités des victimes sont connues par notre structure, dans le respect de notre protocole de signalement, Radio Grenouille-Euphonia s’engage à la ou les tenir informées de toute démarche judiciaire intentée par la structure.

Si la ou les victimes souhaitent entamer une procédure judiciaire, Radio Grenouille-Euphonia s’engage à les soutenir en étant en coopération avec la justice et à donner l’ensemble des informations en sa possession. Merci de nous contacter sur signalement@radiogrenouille.com

**Communication transparente :** Radio Grenouille-Euphona mettra en place des outils d’information auprès de son public en cas d’infractions à la charte de l'antenne en faisant preuve de transparence dans les mesures prises et les actions entreprises pour prévenir de tels incidents à l’avenir.

**Révision périodique de la charte :** La charte de l'antenne sera révisée périodiquement pour s'assurer qu'elle reste pertinente et efficace quant à la promotion de valeurs cohérentes avec le projet. Nous invitons notre communauté à participer activement à ce processus de révision.